

PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2008

L'AN DEUX MIL HUIT, le QUINZE du mois d'AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN,
dûment convoqué le 08 avril 2008 s'est réuni en séance ordinaire,
sous la Présidence de Monsieur Michel LISSILLOUR, Maire.

Présents : LISSILLOUR, BESCOND, BOIRON-LAYUS, BOYER, CHARTIE, COJAN, DUGLUE, FAIVRE, GAUTIER, GUERIN, HOUSTLER, JEZEQUEL, JOUANY, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LEFEBVRE, MAINAGE, NEDELLEC, PICARD, PRAT-LE MOAL, RIOU, ROUZIÈRE, TAILLANDIER, TOUZE, VELLA.

Procurations : LEBRETON à ROUZIÈRE, BOYER à LISSILLOUR

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Géraldine LE MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur LISSILLOUR déclare la séance ouverte à 20 heures et propose de procéder à l'examen du procès verbal de séance du 22 mars 2008.

Monsieur FAIVRE, page 1, souhaite l'ajout de la mention « de gauche » à la fin de la phrase relative à sa déclaration de candidature et l'ajout de son intervention en annexe du PV.

Monsieur le Maire indique que la mention de 3 interventions est portée et que ces textes ne donnent pas lieu à approbation. Accord pour sa diffusion avec le PV.

Le procès verbal est approuvé sans autre observation.

Monsieur le Maire propose de débiter par le point relatif aux désignations dans les organismes extérieurs en attendant l'arrivée de Monsieur BERTHEUIL et sollicite l'ajout d'un point relatif à la désignation d'un délégué au Centre Hospitalier de Lannion. Approuvé.

I - FINANCES COMMUNALES

1 - TAUX D'IMPOSITION 2008 - VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'Assemblée de maintenir pour l'année 2008, les taux d'imposition appliqués en 2007 pour les trois taxes locales :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir pour l'année 2008 les taux d'impositions suivants pour les trois taxes :

Taxe d'habitation 11,10 %
Taxe foncière (bâti) 16,77 %
Taxe foncière (non bâti) 51,76 %

2 - ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2008

Madame LE MASSON indique que les budgets sont présentés sans reprise des résultats de l'année 2007. L'équilibre en section de fonctionnement est arrêté à 3 838 833 € et à 3 271 446 € en investissement. La prévision d'autofinancement est de 865 029 €.

Pour les budgets annexes, Monsieur le Maire rappelle qu'ils s'équilibrent sans emprunt depuis l'année 2000.

Monsieur BERTHEUIL confirme que ses services n'ont pas transmis les comptes de gestion ni de balance certifiée (cela doit intervenir avant le 31 mai).

Monsieur le Maire souligne une recette supplémentaire : la 1ère part de la dotation de solidarité rurale d'un montant de 136 803 €.

Monsieur JOUANY s'interroge sur les raisons de la baisse des charges de combustibles ?

Monsieur le Maire explique qu'elle résulte des changements de mode de chauffage dans certains bâtiments (par exemple à l'école) et des renouvellements de véhicules (moins consommateurs).

Monsieur FAIVRE se demande si les charges pour la mairie et la salle sont intégrées ?

Monsieur le Maire répond par la négative, mais des ajustements sont possibles.

En investissement, monsieur le Maire indique que l'opération 11 (acquisitions de terrains) ne comporte pas de crédits nouveaux, mais qu'un lien doit être fait avec le budget CCAS qui comprend un excédent permettant d'envisager l'acquisition de terrains pour l'opération logement pour tous.

Monsieur DUGLUE s'interroge sur une possible réalisation avant la fin de l'année ?

Monsieur le Maire indique que les crédits sont relatifs aux acquisitions de terrains, et non à la réalisation de l'opération.

Monsieur DUGLUE regrette que rien ne figure pour une programmation d'ici 2009 alors qu'une réserve d'emprunt existe.

Monsieur le Maire souligne la difficulté de trouver des terrains.

Monsieur DUGLUE pense que l'opération ne peut se réaliser s'il n'y a pas de crédits. Les terrains près du cimetière étaient disponibles il y a 3 ans.

Monsieur FAIVRE ajoute que des terrains existent en zone 2 Aud (entente de tous les propriétaires nécessaires) et sont vendus à des promoteurs. Il se demande s'il n'est pas envisageable d'entreprendre des négociations sur ces terrains lors de l'exercice du droit de préemption urbain ?

Monsieur le Maire pense qu'il faut être réaliste et concret. Un DPU à 1,1 million d'euros ne paraît pas entrer dans les moyens de la Commune. Il ajoute qu'une commission de révision du PLU est envisagée, et que la Commune récupérera les terrains du complexe.

Monsieur DUGLUE s'étonne de l'absence de crédits sur l'opération du complexe sportif ?

Monsieur le Maire indique qu'un budget supplémentaire est prévu.

Monsieur BERTHEUIL fait observer que le vote du budget primitif doit intervenir avant le 31 mars (ou le 15 avril les années de renouvellement) sinon il n'y a pas de possibilité d'émettre d'écritures et notamment de payer le personnel communal ;

Monsieur NEDELLEC se demande si les crédits de l'opération 12 (centre bourg) comprennent la 3ème tranche de travaux (les délimitations, les démolitions...)

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur FAIVRE s'interroge sur le contenu des crédits de l'opération 15 (bâtiments communaux)

Monsieur le Maire indique que tous les bâtiments sont concernés pour des travaux divers.

Madame BROUSSE informe de la demande des services de la Trésorerie d'ouvrir des crédits au chapitre 024 (produit des cessions) pour permettre la passation d'écritures de cessions.

Madame LE MASSON propose d'inscrire 150 € et de porter la même somme en dépenses à l'opération 13 (acquisition de matériel) pour l'équilibre budgétaire.

Monsieur FAIVRE demande si les crédits pour les écoles comprennent l'extension ?

Monsieur le Maire répond par la négative et informe que les négociations sont en cours sur une bande de terrains, mais elles ne sont pas faciles.

Monsieur JEZEQUEL souhaite connaître les opérations de voiries retenues ?

Monsieur le Maire explique que les restes à réaliser comprennent le rond point de Boquello, quelques travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération. Il n'y a pas de grosses réparations mais les travaux de voirie du lotissement du Gavel sont compris.

Monsieur le Maire précise que le budget fêtes et cérémonies comprend les dépenses culturelles.

Monsieur DUGLUE fait observer que les taux sont faibles mais que l'addition des taux de taxes foncières et d'habitation donne un produit de 389 € par habitant, contre 378 € pour Lannion et 348 € pour Pleumeur-Bodou. Les bases sont élevées et la Commune est parmi les plus taxées.

Monsieur le Maire précise que lors du débat d'orientation budgétaire, il a comparé Trébeurden avec des villes comparables (Perros-Guirec et Trégastel)

Monsieur CHARTIE ajoute que la division du produit est opérée par un nombre d'habitants ne tenant pas compte des résidents secondaires.

Monsieur DUGLUE se demande si la transmission de l'analyse financière sera possible lors du vote du compte administratif ou plus tard ?

Monsieur BERTHEUIL répond que cela sera possible quand elle sera prête. Les ratios sont une mesure de la richesse fiscale plutôt que du poids des taxations (qui correspond au coût de la fiscalité par habitant)

Monsieur FAIVRE se demande si les charges de personnel comprennent les charges pour la salle d'animation ?

Monsieur le Maire répond par la négative car la mise en service est prévue pour 2009.

Monsieur FAIVRE pense que pour être opérationnel il faut recruter le directeur pour prévoir les programmations.

Monsieur le Maire indique que le recrutement sera prévu sur l'exercice 2009, la salle étant terminée au 1er trimestre 2009. La commission culture a travaillé ce point et un cabinet (COADEC) a réalisé une étude.

Madame BESCOND indique qu'une réflexion sur l'organisation va être entreprise mais qu'il est prématuré de fixer une date aujourd'hui.

A l'issue du vote, Monsieur le Maire demande à Monsieur BERTHEUIL de présenter l'annexe relative à l'état de la dette, qui indique que l'endettement n'est pas un obstacle à l'investissement puisque des marges existent. Ne pas avoir de dette n'est pas bon non plus. Il faut que l'autofinancement couvre le remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt peut représenter jusqu'à 1,8 fois les recettes de fonctionnement (qui avoisinent les 4 millions d'euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt voix pour et sept abstentions (Messieurs FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, DUGLUE, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER)

- **ADOpte** le Budget primitif 2008 de la Commune sans reprise anticipée des résultats 2007.

3 - ADOPTION DES BUDGETS ANNEXES 2008

Budget assainissement

Monsieur NEDELLEC se demande si des travaux sont prévus à la station ?

Monsieur le Maire rappelle qu'une extension a été demandée lors de l'élaboration du PLU. Une dérogation a été obtenue par les services préfectoraux car la station est en limite des espaces remarquables. Sa dimension est aujourd'hui suffisante et les rapports d'analyse sont bons.

Monsieur NEDELLEC confirme qu'une capacité de 8 000 équivalent habitant est suffisante l'hiver mais s'interroge pour l'été ?

Monsieur le Maire indique qu'environ 40% des habitations sont en assainissement non collectif et qu'il faut distinguer la population de fréquentation et la population résidente. Il ajoute qu'un souci près du commerce du champ blanc va faire l'objet d'une étude.

Budget eau potable

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'investissement sont totalement à la charge de la Commune depuis le renouvellement du contrat pour respecter les obligations de mises en concurrence. La part communale (surtaxe) sera envisagée lors d'un prochain conseil Municipal. Le taux de rendement est de 90%

Monsieur FAIVRE se demande si ce chiffre est antérieur à la pose des compteurs entre les deux communes ?

Monsieur le Maire indique que ce sujet a été évoqué avec Monsieur PERRIN et que la situation est claire.

Budget port de plaisance

Monsieur le Maire rappelle que la Commune octroi une subvention de 15 000 € (pour les charges du Maître de port, qui tend à diminuer progressivement).

Budget Pompes Funèbres

Monsieur le Maire rappelle que ce budget concerne les travaux préalables aux ventes de caveaux

Monsieur FAIVRE sollicite des informations sur les acquisitions de terrains pour le cimetière ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une opération difficile, mais qu'il souhaite ne pas aller en expropriation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour et six abstentions (Messieurs FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER)

- **ADOpte** le Budget primitif 2008 du service public de l'eau potable sans reprise anticipée des résultats de l'année 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les Budgets primitif 2008, du service public de l'assainissement, du port de plaisance et du service pompes funèbres sans reprise anticipée des résultats de l'année 2007.

4 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

VU le budget primitif 2008,

Considérant qu'il est nécessaire, pour faciliter l'instruction des demandes, d'autoriser le Maire à solliciter les financements pour les matériels d'équipement dont l'acquisition est prévue en 2008 et pour les travaux courants à réaliser dans les bâtiments communaux (notamment aux écoles),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour le matériel d'équipement de tous les services,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des travaux courants des bâtiments communaux inscrits au budget 2008,

- **DIT** que ces financements seront sollicités notamment auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

5 - OFFICE DU TOURISME - APPROBATION DES COMPTES

Les comptes administratifs et de gestion sont concordants et laissent apparaître un excédent de reporté de 25 952,40 €. La section de fonctionnement est arrêtée à 171 433 €.

Le budget 2008 s'équilibre à 179 272 € (dont 50 452 € de charges à caractère général et 127 620 € de charges de personnel en dépenses, et pour les recettes 80 000 et 40 000 € de reversement de taxe de séjour)

Monsieur le Maire précise que l'inscription de la taxe de séjour est adaptée aux encaissements réalisés par le policier municipal.

Madame BOIRON-LAYUS justifie la baisse de la subvention de fonctionnement par le montant du report qui est élevé.

Monsieur NEDELLEC souhaite connaître le montant des dépenses de communication ?

Madame BOIRON-LAYUS indique qu'elles sont supportées soit directement par l'OT soit à travers un réseau (stations nouvelles vagues ou Côte de Granit Rose) ou le pays touristique. En 2008, 8 550 € sont consacrés aux catalogues et 4 500 € pour les foires et expositions. Certaines dépenses sont également supportées par le budget Commune.

Monsieur JEZEQUEL trouve ces crédits peu élevés.

Monsieur MAINAGE ajoute que certaines plaquettes sont autofinancées.

VU les articles L2231-14 et R2231-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2001 créant l'Établissement Public "Office du Tourisme de Trébeurden" ;

VU les délibérations du Comité de Direction de l'Office du Tourisme en date du 11 avril 2008 relatives à l'adoption des comptes de cet Établissement Public;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour et six abstentions (Messieurs FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER)

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2007 de l'Office du Tourisme,
- **APPROUVE** le budget 2008 de l'Office du Tourisme.

6 - REVISION DES LOYERS DE LA RESIDENCE DE LAN AR CLEIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la gestion de la résidence de Lan ar Cleis depuis le 1^{er} janvier 2004 par l'organisme Bâtiments et Styles de Bretagne, et propose de procéder à la révision des loyers à compter du 1^{er} juillet prochain.

Il précise que l'indice de référence a été modifié par l'article 35 de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005. Il convient désormais d'utiliser l'indice IRL (Indice de Référence des Loyers) au lieu de l'indice du coût de la construction comme indiqué dans la convention signée avec Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 04 juillet 1994 .

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la révision des loyers de la résidence de Lan ar Cleis à compter du 1^{er} juillet 2008,
- **DIT** que l'augmentation résultera de la variation de l'indice IRL publié par l'INSEE conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention signée avec Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 04 juillet 1994 (soit indice IRL du 4^{ème} trimestre 2007/ indice IRL du 4^{ème} trimestre 2006).

7 - BUDGET COMMUNE - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de la Trésorerie de LANNION l'informant qu'il n'a pas été possible de recouvrer deux titres émis sur l'exercice 2007 et demande à ses Collègues de se prononcer sur l'admission en non valeur de ces produits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'admission en non valeur des produits suivants :
- Titre 870/2007 - DE MOURA Jacques 1,18 €
- Titre 106/2007 - LE GUEN Yann 24,00 €
- **DIT** que ces sommes, d'un montant de 25,18 €, seront prélevées à l'article 654 (pertes sur créances irrécouvrables) du budget 2008 de la Commune.

II - COMMISSIONS ET COMITES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de désigner les délégués du Conseil Municipal pour siéger dans diverses structures et de fixer la composition de plusieurs comités et commissions.

Monsieur FAIVRE s'interroge sur la création de la commission sécurité et accessibilité ?

Monsieur le Maire indique qu'elle sera mise en place lors d'un prochain Conseil avec la commission de révision du PLU et un comité de veille nocturne

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 04 avril 2008, fixant la composition de certaines commissions,

Vu les demandes présentées par Monsieur FAIVRE pour le groupe cap à gauche, par Monsieur DUGLUE et les candidatures individuelles reçues en Mairie,

Vu la demande de désignation d'un délégué pour siéger au Conseil d'Administration de Centre Hospitalier de Lannion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la demande de désignation de 14 contribuables de la commune en qualité de titulaires et 14 en qualité de suppléants, auxquels s'ajoutent 2 contribuables hors commune en qualité de titulaires et 2 en qualité de suppléants, pour siéger à la **commission communale des impôts** et propose en qualité de membres titulaires : Michel LISSILLOUR, Géraldine LE MASSON, Armelle PICARD, Yvon LE GUEN, Lucien RIOU,

Bernard COJAN, Alain FAIVRE, Gérard CHARTIE, Jacques MAINAGE, Estelle LEFEBVRE, Bénédicte BOIRON-LAYUS, Pascal VELLA, Colette HOUSTLER, Yves NEDELLEC

- **DESIGNE** pour siéger à la **Commission d'Appel d'Offres**, qui sera présidée par Michel LISSILLOUR, Maire, en qualité de membres titulaires : Géraldine LE MASSON, Bernard COJAN, Lucien RIOU, Yves NEDELLEC et en qualité de suppléants Gérard CHARTIE, Jacques MAINAGE, Bénédicte BOIRON-LAYUS, Yvon LE GUEN. Les sièges restant à pourvoir seront complétés lors d'une prochaine séance.

- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif urbanisme, travaux, bâtiments, voirie, sécurité, environnement**, fixe à quinze (dont huit élus minimum) le nombre de ses membres et y désigne : Pascal VELLA, Gérard CHARTIE, Yanne ROUZIERE, Estelle LEFEBVRE, Pierre-Louis GAUTIER, Armelle PICARD, Lucien RIOU, Bernard COJAN, Florence VINCENSINI, François COLIN, Philippe SOUFFLET, Gilbert DAMS

- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif de la culture et de l'animation**, fixe à quinze (dont huit élus minimum) le nombre de ses membres et y désigne : Françoise BESCOND, Bénédicte BOIRON-LAYUS, Solange LEBRETON, Yanne ROUZIERE, Gérard CHARTIE, Estelle LEFEBVRE, Vandine TAILLANDIER, Patrick JEZEQUEL, Emmanuel LE CARROU, Gaëlle GIFFARD

- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif des sports**, et y désigne : Christine TOUZE, Laurent BOYER, Pierre-Louis GAUTIER, Yanne ROUZIERE, Gérard CHARTIE, François GUYOMARD, Patrick HOUSTLER et des présidents de clubs ou de section

- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif pour l'aménagement du Centre bourg**, fixe à quinze (dont huit élus minimum) le nombre de ses membres et y désigne : Michel LISSILLOUR, Géraldine LE MASSON, Gérard CHARTIE, Françoise BESCOND, Jean-François JOUANY, Bernard COJAN, Yvon LE GUEN, Pascal VELLA, Estelle LEFEBVRE, Lucien RIOU, Christine TOUZE, Michel CUSSET, François GUYOMARD, Philippe L'HOSTIS

- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif pour le port, les plages, le littoral et les activités mairitimes**, fixe à quinze (dont huit élus minimum) le nombre de ses membres et y désigne : Laurent BOYER, Bénédicte BOIRON-LAYUS, Christine TOUZE, Bernard COJAN, Pierre-Louis GAUTIER, Patrick JEZEQUEL, Patrick HOUSTLER, Yannick MOAL

- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif pour l'entraide, la vie sociale, la solidarité**, et y désigne : Gérard CHARTIE, Françoise BESCOND, Pascal VELLA, Gwladys GUILLOT, Valérie BOCQUELET, Gaëlle GIFFARD, Patrice FAUVEL

- **DECIDE** de créer une **Commission bourse aux projets** et y désigne : Yanne ROUZIERE, Michelle LE HENAFF, Vandine TAILLANDIER, Geneviève PIROT

- **DESIGNE** pour siéger à la **Commission de contrôle auprès de la régie des eaux de Lannion** : en qualité de délégués titulaires : Bernard COJAN et Lucien RIOU et en qualité de suppléants, Yvon LE GUEN et Yves NEDELLEC

- **DESIGNE** pour siéger au **syndicat intercommunal d'entraide du canton de Perros-Guirec et au comité de soins à domicile** : en qualité de délégués titulaires : Françoise BESCOND, Solange LEBRETON, Jacques MAINAGE, Yves NEDELLEC et en qualité de suppléants au syndicat d'entraide : Jean-François JOUANY et Yvon LE GUEN

- **DESIGNE** en qualité de délégué au **syndicat mixte VIGIPOL** : Odile GUERIN

- **DECIDE** de désigner le Maire et 9 représentants du Conseil Municipal en qualité de délégués à l'**Office du Tourisme** : Michel LISSILLOUR, Gérard CHARTIE, Jean-François JOUANY, Laurent BOYER, Bénédicte BOIRON-LAYUS, Odile GUERIN, Pascal VELLA, Jacques MAINAGE, Patrick JEZEQUEL, Colette HOUSTLER

- **DESIGNE** en qualité de délégués à l'**école de voile** : Laurent BOYER, Christine TOUZE, Colette HOUSTLER

- **DESIGNE** en qualité de délégué au **conseil d'établissement du foyer du Gavel** : Jean-François JOUANY

- **DESIGNE** en qualité de délégués au **syndicat intercommunal de la petite enfance** : Yanne ROUZIERE, Michelle LE HENAFF, Pascal VELLA
- **DESIGNE** en qualité de délégués au **comité de jumelage** : Gérard CHARTIE, Solange LEBRETON, Françoise BESCOND
- **DESIGNE** en qualité de **correspondant défense** : Yanne ROUZIERE
- **DESIGNE** en qualité de délégué au **Conseil d'Administration du centre hospitalier de Lannion** : Yvon LE GUEN
- **DESIGNE** en qualité de délégués chargés des relations avec le **Conservatoire du littoral et le Conseil Général** : Laurent BOYER, Odile GUERIN, Yves NEDELLEC
- **DECIDE** de compléter les commissions mises en place lors de la séance du 04 avril selon les propositions de Monsieur Alain FAIVRE :
 - 1 - La **Commission des Finances** est composée des sept membres suivants : Bénédicte BOIRON-LAYUS, Géraldine LE MASSON, Gérard CHARTIE, Michel LISSILLOUR , Jacques MAINAGE, Alain FAIVRE et Patrick JEZEQUEL
 - 2 - La **Commission du personnel communal** à vocation technique est composée des sept membres suivants : Géraldine LE MASSON, Gérard CHARTIE, Michel LISSILLOUR, Lucien RIOU, Bernard COJAN, Jean-François JOUANY et Vandine TAILLANDIER
 - 3 - La **Commission du personnel communal** à vocation générale est composée des huit membres suivants : Géraldine LE MASSON, Gérard CHARTIE, Michel LISSILLOUR, Yanne ROUZIERE, Pascal VELLA, Christine TOUZE, Jacques DUGLUE et Yves NEDELLEC
 - 4 - La **Commission des permis de construire** est composée des dix membres suivants : Estelle LEFEBVRE, Bernard COJAN, Lucien RIOU, Michel LISSILLOUR, Pierre-Louis GAUTIER, Yvon LE GUEN, Jacques DUGLUE, Michelle PRAT-LE MOAL, Alain FAIVRE, et un représentant des services techniques.
 - 5 - Les délégués titulaires au **contrat de station** sont Bénédicte BOIRON-LAYUS et Colette HOUSTLER, les délégués suppléants Michel LISSILLOUR et Jacques MAINAGE.

III - DIVERS

La séance est levée à 22 heures.

Le Président de séance,
Michel LISSILLOUR,

La secrétaire de séance,
Géraldine LE MASSON,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

BESCOND Françoise		PICARD Armelle	
BOIRON-LAYUS Bénédicte		RIOU Lucien	
BOYER Laurent		ROUZIERE Yanne	
CHARTIE Gérard		TOUZE Christine	
COJAN Bernard		VELLA Pascal	
GAUTIER Pierre Louis		FAIVRE Alain	

GUERIN Odile		HOUSTLER Colette	
JOUANNY Jean-François		JEZEQUEL Patrick	
LEBRETON Solange		NEDELLEC Yves	
LEFEBVRE Estelle		PRAT-LE MOAL Michelle	
LE GUEN Yvon		TAILLANDIER Vandine	
LE HENAFF Michelle		DUGLUE Jacques	
MAINAGE Jacques			